

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2011

L'An Deux Mil Onze, le Huit Avril, à Vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune de GENECH s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Quatre Avril Deux Mille Onze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yves OLIVIER, Maire.

M Mmes : R CARLIER, R PATERNOSTER, C DEFFONTAINES, J DEGRAEVE, D DANIEL, M DASSONNEVILLE, D DELPORTE, P DORCHIES, L DUPISSON, I LEPOUTRE, D MARTIN, B PETIT LEBRUN

ONT DONNE POUVOIR :

Th DUMINIL (à M. CARLIER), D MERLIN (à M. PATERNOSTER),

ETAIENT ABSENTS :

JB CHARLET, G MARSON, M PEPIN (excusée),

Secrétaire de Séance : M. Philippe LEFEVRE Secrétaire Général

à 20 heures début de la séance Monsieur Le Maire expose les points repris à l'ordre du jour :

POINT N° 1 – DELIBERATION N° 10 : BUDGET PRIMITIF 2011

Vote du Budget primitif 2010 (Voir présentation générale du budget jointe).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité vote à l'unanimité le budget primitif 2010.

POINT N° 2 – DELIBERATION N° 11 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'allouer aux divers organismes les sommes suivantes :

Associations

- Entente sportive Football de GENECH	7 000 €
- Gymnastique Volontaire de GENECH	550 €
- La Boule Genéchoise	160 €
- Club de l'Amitié de GENECH	1 200 €
- Association des Anciens Combattants de GENECH	400 €
- Association des Familles de GENECH	2 600 €
- Amicale Laïque de GENECH	3 000 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de GENECH	850 €
- Les Amis du Cheval de GENECH	1 200 €

.../...

.../...

- Les Motards de la Pévèle	400 €
- Association des parents d'élèves Ecole « Petit prince » de GENECH	200 €
- La Mutuelle Nationale Territoriale de Villeneuve d'Ascq	260 €
- Association Sportive et de Loisirs de la Ferme au Bois de GENECH	350 €
- TEAM GENECH VTT	250 €
- Voyage Ecole le Petit Prince	3 720 €

***POINT N° 3 – DELIBERATION N° 12 : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS
AUPRES DES FINANCEURS PUBLICS – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le vote à la section d'investissement au Budget primitif 2011 la somme de 600 000 € pour la réalisation d'un terrain de football synthétique

Il est possible d'obtenir diverses aides auprès d'organismes publics comme :

- L'Etat
- Conseil Régional
- Le Conseil Général
- La Fédération Française de Football
-

Les sommes perçues s'élèveraient de l'ordre de 440 000 €

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

à 21h l'ordre du jour est épuisé.